



Légalité sur l'achat d'un véhicule risquant d'être saisi

Par **patt**, le **30/03/2011** à **11:32**

Bonjour,

Est-il légal d'acheter un véhicule à un tiers en dépôt de bilan, avant que celui-ci ne soit présenté aux enchères par le tribunal, et de le céder à titre gracieux par la suite à cette même personne?

Lettre stipulant la volonté d'acquérir et chèque de l'acheteur à l'appuis pour le tribunal mais pas de passage en sous préfecture.

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **30/03/2011** à **16:34**

bjr,

une personne ne peut pas organiser son insolvabilité pour échapper à ses créanciers.

s'il le fait le créancier pourra demander en justice la révocation des actes d'appauvrissements faits par le débiteur (article 1167).

cette manip est vieille comme le monde et est régulièrement condamnée par les tribunaux.

cdt